



91, avenue de la république
75011 PARIS
Tél. : 01 48 06 80 81 Fax : 01 48 06 43 42
Web: www.fnsa-vanid.org

CONGRES FNSA-MAIAGE 2022 **Du Vendredi 14 octobre 2022** **A PARIS**

Ouverture des réunions statutaires par Yann MADELINE Président de la FNSA

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Nous espérons que vous avez apprécié la journée technique d'hier et que cette formule, susceptible d'être améliorée, pourra faire l'objet d'un nouvel évènement fédéral dans les prochaines années en alternance avec les expos de matériels en partenariat avec le SYFFA. En effet, Paris était pour cela l'endroit idéal mais nous espérons bien pouvoir renouveler l'expérience au niveau local!

Ce nouveau format de congrès est en adéquation avec une nouvelle identité fédérale ; pas d'élection cette année mais un évènement plus « actuel , moderne, tendance » ; le naming de notre fédération.

Ce travail très complet et particulièrement long afin de recueillir les avis, retours et inspirations de chacun des adhérents sur la raison d'être et les éléments de langage de notre fédération a donné naissance à un logo , un nom et une base line qui nous ressemblent et qui aura pour conséquence, à part de n'intéresser que nous-mêmes, de donner tout de même une impulsion pour aller de l'avant notamment dans les messages que la profession a « à faire passer ». Que ce soit au niveau des sujets d'actualités, des sujets d'attractivité des métiers , de technicité et d'expertise de nos métiers mais aussi de leur nécessité, de leurs besoins et de leur importance.

MAIAGE, les hommes et les entreprises de la maintenance environnementale est un choix particulièrement réfléchi.

Avant l'ouverture de nos réunions statutaires annuelles, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre investissement dans les travaux fédéraux. Mais aussi les permanents de la fédération pour la préparation de ce congrès.

En ce qui concerne notre ordre du jour, nous débiterons traditionnellement par les Assemblées Générales de la FNSA , puis du SNEA, du SMI2D et du SYNCRA et enfin nous reviendrons sur les travaux annuels du SYNABA, du SYFFA et d'APLICA.

Je vous propose d'ores et déjà d'ouvrir les Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de notre fédération afin de vous présenter notamment nos rapports moral et financier.

Bien entendu nous passerons un petit moment sur les travaux de la CPNE et de la CPPNI de la branche avec son Président, Christophe Alary, pour faire un bilan de l'année 2022 et dresser les grandes lignes de la feuille de route de l'année 2023.

PROCES VERBAL

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE

FNSA

Je vous propose donc d'ouvrir les assemblées générales extraordinaire et ordinaire et de la FNSA.

A titre liminaire et pour présenter désormais les dernières Assemblées Générales de la FNSA avant les prochaines de MAIAGE, je souhaite rappeler les grandes étapes de ce changement de nom.

Si le travail a commencé par une grande enquête par le biais d'interviews en visio par le cabinet Coopaname, en période de crise sanitaire (janvier – juin 2021), pendant laquelle nous avons mis en place des consultations téléphoniques en one to one (durée : 1h à 1h30) et 6 groupes de travail (5 à 6 personnes dans chaque GT) en visio. L'exercice n'était pas simple à réaliser car c'est une population pas forcément adepte des technologies on-line. Néanmoins, cette première phase a été un succès car 95% des personnes sollicitées ont répondu présentes le jour J en participant activement pendant les 2h de GT.)

Le travail s'est poursuivi avec une agence de communication, CITHEA, pour rendre le naming plus concret.

Puis, dans les 6 mois qui suivront le congrès, une agence de presse, OXYGEN, nous propose un focus médiatique sur la branche avec une stratégie sous deux angles :

- Des articles qualitatifs dans la presse papier, au niveau national et régional sur un sujet environnemental comme celui de l'utilisation de l'eau potable pour les prestations d'assainissement et l'évolution de la législation pour l'utilisation des eaux usées.
- De la campagne online sur les réseaux sociaux comme LinkedIn (articles qualitatifs), Facebook, Instagram et tiktok (contenu vidéo avec des influenceurs et sujets à aborder comme le recrutement. Nous espérons ainsi attirer l'attention avec des sujets particulièrement terrain et d'actualité.

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE

Mais avant de pouvoir se servir de notre nouvelle identité, celle-ci doit être entérinée d'un point de vue statutaire.

En effet, les statuts et règlement intérieur de la fédération mais aussi de tous les syndicats affiliés doivent être modifiés afin d'intégrer le nouveau nom MAIAGE.

Ce point statutaire entériné se poursuivra par la modification de tous les éléments administratifs de la fédération que ce soit les banques, les assurances, les services etc...

Ainsi, conformément aux propositions de modifications qui ont été faites lors du dernier Conseil d'Administration de la FNSA le 13 septembre dernier, nous vous proposons de voter cette résolution en Assemblée Générale extraordinaire.

Nous vous demandons donc de vous prononcer sur les modifications des statuts puis du règlement intérieur (cf. tableau en annexe).

Sans voix contre, ni abstention, la résolution est approuvée à l'unanimité.

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE : RAPPORTS MORAL et FINANCIER

Concernant maintenant la vie de la fédération, le contexte de changement de nom, de définition de sa raison d'être et d'identification de la fédération en MAIAGE fait évoluer les outils fédéraux vers plus de convivialité et de réalité terrain.

En effet, la crise sanitaire a permis à la fédération de jouer davantage son rôle fédérateur mais aussi d'impulser du renouveau dans la volonté d'affirmer son identité et donc de travailler son nouveau look!

Le fait d'avoir un nouveau nom ne modifiera pas les missions essentielles d'une fédération dont la principale reste d'être toujours plus présente auprès des adhérents à l'aide de plusieurs outils : un nouveau site internet plus ergonomique, la mise à jour de la convention collective en août dernier, une quinzaine de circulaires d'information sur des sujets importants comme les mesures de protection pour le pouvoir d'achat, une dizaine de flash infos pour les alertes (comme dernièrement la pénurie de carburant ou sur la médiation de la consommation) et le FNSA hebdo avec des focus actu, social, formation, sécurité et agenda qui, chaque semaine, fait l'objet d'une demande d'envoi supplémentaire pour un nouveau contact ...un vrai succès!

Ces outils nous permettent, grâce au maintien des réunions et groupes de travail de manière hybride (visio/présentiel), de capter un maximum de retours terrains aussi bien de TPE que de PME et de grands groupes. Notamment aussi grâce aux enquêtes relatives notamment aux travailleurs en situation de handicap pour l'élaboration d'une future convention de partenariat MAIAGE/AGEFIPH, éléments importants pour que la fédération puisse prendre des décisions en connaissance de cause.

Être présents et au plus près des adhérents c'est permettre aussi de porter leurs voix auprès d'autres interlocuteurs par le biais de la presse (articles prévus), BFM business grâce à un plan de communication mais aussi de définir précisément les sujets importants et prioritaires comme celui qui a fait l'objet de nombreux échanges lors des derniers CODIR et CA; celui de l'utilisation de l'eau potable pour curer les réseaux d'assainissement.

En effet, il paraît évident que la fédération se doit d'être à l'initiative de ce débat dans la profession. Il en ressort, qu'aujourd'hui, le principal frein est légal et administratif sur le plan sanitaire; l'eau non hygiénisée ne peut être réutilisée. L'autorisation de réutilisation appartient aux ARS (Agence régionale de santé) dont la sensibilité est différente selon la région, tout comme les DREAL. MAIAGE doit s'engager dans une démarche sur le long terme. Il convient de penser « réutilisation des eaux usées » mais dans un prisme « branche assainissement ». Pour ce faire, il serait intéressant de commanditer une étude « socle » afin d'obtenir des éléments de compréhension sur les enjeux simples du problème ; un constat de la situation, la détermination des blocages et les solutions possibles. C'est dans ce sens que Bernard Nucci étudie les possibilités d'étude, par un institut, sous l'angle que nous souhaitons pour jalonner nos difficultés et programmer notre action. Mais les propos tenus par Valentina LAZAROVA hier lors de la journée technique, nous aideront probablement aussi à avancer sur le sujet. Il conviendra enfin d'intégrer, dans cette réflexion, tous les syndicats de la fédération notamment le SYNABA sur la thématique des eaux usées du particulier, utile et intéressante pour élargir le sujet.

La nouvelle identité donne une certaine impulsion pour travailler avec une nouvelle énergie sur les sujets importants pour la profession

- Notamment d'échanger sur des sujets intéressants certains interlocuteurs extérieurs importants;

- **Ministère de la transition écologique/Trackdechets**: publication des arrêtés qui rendent obligatoire la dématérialisation des bordereaux de suivi de déchets dangereux le 28 décembre dernier. L'un fixe le contenu des bordereaux de suivi des déchets dangereux et l'autre le contenu des bordereaux de suivi de déchets contenant de l'amiante. Liens étroits de MAIAGE avec le Ministère (nombreuses réunions en visio) pour informer des entreprises adhérentes et surtout faire remonter les difficultés d'application. Rappel de la fin de la période de tolérance pour les BSDD et BSDA le 1^{er} juillet 2022.
- **ASTEE/SYNCRRA**: sur la révisions des CCTP (celui sur l'étanchéité a été finalisé, celui sur le compactage débute).
- **SYNCRRA/OIEAU**: qu'une rencontre entre l'OIEAU et le SYNCRRA a eu lieu le 31 mars dernier. Les échanges ont principalement porté sur la nécessité de créer un groupe de travail pour modifier et mettre à jour la formation des contrôleurs.
- Participation à une table ronde « L'hydrocurage des canalisations enterrées », le 4 octobre dernier avec la **CRAMIF, la CARSAT, l'INRS, Ministère du Travail et MAIAGE** afin de faire un retour des travaux fédéraux sur le sujet de l'amiante et notamment la mise en avant des modes opératoires mis en place pour les entreprises adhérentes lors d'un colloque amiante organisé par la CRAMIF « du repérage aux solutions pratiques d'interventions ». Sur la journée entière du mardi 4 octobre, la CRAMIF a organisé un colloque réunissant des collectivités territoriales, des fédérations professionnelles et une association de victimes de l'amiante afin d'aborder les problématiques spécifiques à l'amiante. Cet événement a réuni des intervenants en présentiel et du public en distanciel (plus de 1000 spectateurs sur la journée).
- Mais aussi le **partenariat de l'INRS** notamment avec l'intervention de Benoit Sallé hier, ou encore le **COFRAC** (collaboration aux travaux du SYNCRRA), et **France compétence** pour la certification (formation)...
- Voir des sujets fédéraux faisant l'objet d'études syndicales et même transversales entre commissions comme:
 - La collaboration de la **Commission Qualitass et du SNEA** sur la certification QUALITASS, Bernard Nucci, Président du SNEA pourra nous en parler dans quelques minutes; les travaux entre la commission QUALITASS et le SNEA sont en cours avec deux axes: la mise en place d'une commission de travail en charge de la rédaction du référentiel QUALITASS chapitre par chapitre pour être complété et la constitution d'un groupe de travail en partenariat avec l'ASTEE comme cela avait déjà été fait avec le SYNCRRA il y a plusieurs années. Ce groupe sera composé en nombre important de membres du SNEA afin de garder la main, ainsi que de représentants de l'ASTEE, des agences de l'eau, de l'Association des Maires de France (etc..) pour leur laisser la possibilité de contribuer et faire ainsi bénéficier la certification QUALITASS d'une certaine légitimité notamment à l'extérieur (donneurs d'ordre). Elle sera alors davantage reconnue tout en étant portée par le SNEA et MAIAGE. L'ASTEE est d'accord pour participer à ces travaux.
 - Travaux du **SNEA et du SYNABA** sur la maintenance des microstations en ANC.

- Sollicitation du **SYFFA** pour travailler sur des sujets communs avec le **SNEA** notamment la mise en place d'un groupe de travail sur le flexible de pompage, haute pression et accessoires avec quelques membres (Ludovic Serraille et l'entreprise malezieux). Puis peut être prochainement avec le SYNABA et le SNEA sur des sujets d'ANC.
- Futurs travaux du **SYNCRA avec quelques membres du SNEA/CERIB et instances européennes**: Dans le cadre de la mise en place d'une norme européenne sur l'ITV, sur le curage avant inspection et sur l'état patrimonial des réseaux il convient de réfléchir à la nécessité de mettre en place, en France, une commission miroir avec un groupe de travail ad hoc de sachants (notamment des membres du SNEA) pour aider techniquement le responsable de cette commission, Monsieur Lionel Montfront, du CERIB, sur les sujets qui relèvent de notre branche et de nos métiers.
- S3C: accompagnement du **S3C par MAIAGE** (et plus particulièrement le SMI2D) aux travaux d'inscription au registre spécifique de France compétences pour le niveau opérateur pompage, haute pression et décapage.
- Les travaux **d'APLICA: le soutien de MAIAGE** pour une recherche de contacts ministériels pour échanger sur une législation spécifique relative à la qualité des effluents ayant pour conséquence de nécessiter soit une autorisation soit une simple déclaration et créant par conséquent une concurrence inégale sur le terrain pour les entreprises du secteur du nettoyage interne des citernes.
- Par ailleurs, certains sujets font l'objet d'une étude particulière au sein des commissions fédérales comme la commission technique et sécurité, cette année, sur le mono opérateur, et la loi prévention et santé au travail et la commission sociale (classifications de la CCN AMI).

Quelques précisions sur les sujets de la Commission Technique et Sécurité:

- Le document de travail du **mono opérateur** a été diffusé au mois d'aout dernier aux chefs d'entreprise, adhérents de MAIAGE. Il s'agit d'une simple mise à jour de la version de 2010 consistant à rappeler, aux adhérents, les bonnes pratiques.
- **La loi prévention et santé au travail du 2 aout 2021**, prévoit de renforcer le contenu du Document Unique d'Evaluation des Risques et recommande aux branches d'accompagner les entreprises dans l'élaboration et sa mise à jour, avec une application au mois de mars 2022, dans ce sens la CTS de la fédération a diffusé une circulaire d'information intitulée « La loi santé et le DUERP » a été diffusée aux adhérents le 6 mars dans FNSA~hebdo avec un rappel des objectifs de la loi santé, les changements que cela entraîne pour les entreprises, la mise en forme du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et les outils que MAIAGE met à la disposition des adhérents. Le GT Loi Santé au travail a diffusé la mise à jour du guide d'aide à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels en juillet dernier.

Encore une année chargée en travaux que nous pourrions détailler pour certains lors des AG des syndicats mais pour le moment la parole est donnée à Christophe Alary pour la commission sociale qui a battu un record de conclusion d'accords et d'avenants sur une année! Soit 4 avenants signés, 1 accord et de nombreux travaux en perspective notamment celui sur les classifications de la CCN AMI.

Effectivement la commission sociale a su maintenir un dialogue social soutenu pendant ces derniers mois malgré un contexte inflationniste qui densifie les sujets de négociations. Christophe ALARY prend le relais pour évoquer les travaux sociaux.

L'année 2022 subit un contexte inflationniste ayant des répercussions évidentes sur le pouvoir d'achat et donc sur les relations sociales. Ce contexte particulier, associé à des problématiques énergétiques ainsi qu'à des difficultés d'approvisionnement de matières premières, les entreprises et les salariés sont amenés à devoir trouver des solutions.

Ce ressenti nous l'avons eu toute l'année et la commission sociale a su conserver un dialogue apaisé mais pas toujours évident.

La preuve en est que, comme Yann a pu l'annoncer tout à l'heure, c'est une année record **en terme d'avenants et d'accords signés** ; deux avenants sur les salaires minima de +3% en mars 2022 et +2% en septembre 2022, un avenant sur les indemnités des mandataires syndicaux, un avenant de modification des classifications entraînant la suppression du coefficient 160 en juin 2022 et un accord sur la mise en place du dispositif PROA en janvier, étendu en juin 2022.

Ce dispositif pro A est une nouveauté, il donne la possibilité pour les salariés en poste dans les entreprises de la branche de pouvoir bénéficier d'une formation diplômante certifiante. L'accord définit strictement les diplômes pouvant être acquis par ce biais par les salariés.

Pour continuer sur le thème de la formation, **le CAP assainissement** étant amené à disparaître en décembre 2023 pour manque de candidats, le travail s'est accentué sur **le CQP opérateur assainissement** pour que celui-ci soit accessible aux salariés en poste ainsi qu'aux demandeurs d'emploi assez rapidement, au mieux courant 2023.

Nous comptons sur l'investissement des entreprises adhérentes pour nous envoyer des salariés et concrétiser ce CQP !

L'OPCO EP nous accompagne dans cette démarche et a pu d'ailleurs se rapprocher de plusieurs entreprises adhérentes pour avancer dans cet objectif en se rendant sur le terrain...

L'année 2023 sera aussi l'occasion de se rapprocher de l'éducation nationale pour envisager **un travail sur nos métiers et nos formations**.

Ce thème est au cœur des sujets de recrutement et d'attractivité pour notre branche. Aujourd'hui, peu de formations existent et surtout sont adaptées et choisies par les jeunes. Il convient donc de, bien sur, travailler notre communication mais surtout de disposer de formations qui tiennent la route et qui répondent à nos besoins terrain. C'est aussi ce qui est ressorti de notre **contrat d'étude prospective** avec la DGEFP, l'OPCO EP, CG conseil et la branche des 3D qui a débuté en 2021 et prend fin cette année.

Une cartographie des métiers a été élaborée ainsi que des pistes d'actions concrètes qui concernent essentiellement un travail sur les thèmes de l'offre de formations et de l'attractivité des métiers. Ce CEP a aussi été l'occasion de constater, à nouveau, certaines similarités dans les métiers AMI et 3D.

La cartographie des métiers a permis aussi d'amorcer un travail sur les classifications de la CCNAMI notamment sur les familles de métiers existantes dans notre branche d'activités.

Ce travail va s'intensifier dans les mois qui viennent. Accompagnés par le cabinet Barthelemy, nous espérons avancer de manière paritaire pour établir **une liste des emplois repères et effectuer un état des lieux et une potentielle révision des classifications** pour la fin du 1^{er} semestre 2023. En effet, si nous souhaitons que l'ensemble de la profession puisse appliquer les mêmes grilles de classifications, il faudra attendre l'extension d'un accord conclu en juin

pour une application commune au 1^{er} janvier/1^{er} mars 2024 et ainsi éviter une inégalité de traitement entre les salariés.

Je tiens à remercier toutes les contributions pour faire avancer les sujets au niveau social et conventionnel, aussi bien les personnes ayant participé au groupe de travail pour l'élaboration de la cartographie des métiers en début d'année, que celles ayant participé au CEP et au séminaire du 5 juillet comme celles contribuant à l'écriture du CQP opérateur assainissement et enfin aux membres de la commission patronale dont deux nouvelles personnes : Stéphanie Plessiet (groupe Maillot) et Sabrina Caracas (groupe Séché).

Et bienvenues aux personnes qui souhaiteront contribuer à cette évolution sociétale...

Yann MADELINE remercie Christophe ALARY ainsi que les membres de la CPPNI, qui, nécessitera, pour l'avenir, l'investissement de représentants d'entreprises pour mener à bien ses travaux plus qu'essentiels pour la branche.

Yann Madeline donne ensuite la parole à Philippe MAILLOT pour le rapport financier de la Fédération.

Nos comptes (le bilan et le compte de résultats pour 2021) ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration le 13 septembre dernier mais ne sont pas publiés encore au journal officiel.

Nos finances sont saines et gérées de manière rigoureuse...Merci Isabelle!

Le nombre de cotisants a évolué (de 123 entités en 2020 à 126 en 2021).(adhérents en plus: 2021 MP3D, PEAGE, TOUSSAINT ASSAINISSEMENT et AZUR). Au niveau des rentrées de cotisations, on note une légère baisse à la date du mois d'octobre 2021 par rapport au mois d'octobre 2020 soit une rentrée de cotisations FNSA, SYFFA, SYNABA de 666 070 euros contre 690 663 euros l'année dernière. Sur l'année et toutes rentrées confondues, nous étions à 722 389 euros en 2020 et nous sommes à 742 371 € à la fin de l'année 2021.

Première résolution, l'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion rédigé par Yann Madeline, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et donne quitus au Président Yann Madeline pour sa gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde et troisième résolution: il est par ailleurs proposé deux projets de résolutions pour aujourd'hui. En effet, l'ancien commissaire aux comptes a présenté sa démission pendant son mandat. Il convient donc de présenter, comme prévu lors du Conseil d'administration du 13 septembre dernier, une résolution pour que le nouveau Commissaire aux comptes, Monsieur EGELE (audit-me.fr), puisse intervenir pour les comptes de l'année 2021 et une seconde résolution pour entériner sa nomination, en tant que titulaire, pour un mandat de 6 exercices.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité

Le rapport moral étant maintenant terminé, Yann Madeline soumet celui-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

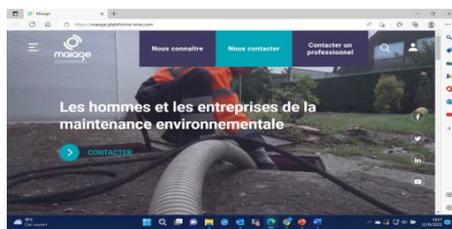
Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président Yann MADELINE lève la séance.

Annexe : slides AG FNSA



Le 14 octobre 2022



Site internet MAIAGE
www.maiage.fr



L'année 2022 marquée par la nouvelle identité fédérale

- Rappel des différentes étapes de la nouvelle identité fédérale
- Stratégie de mise en avant de MAIAGE et des entreprises qu'elle représente



POINT STATUTAIRE

La nouvelle identité qui doit être entérinée au niveau des statuts et du règlement intérieur

Modifications de l'article 1^{er} des statuts de MAIAGE et modifications des articles 6, 6-1 et 6-2 du règlement intérieur de MAIAGE afin d'acter le nouveau nom.



MAIAGE fait évoluer les outils fédéraux vers plus de convivialité et de réalité terrain...

- Être toujours plus présents auprès des adhérents
- Et être visible d'autres interlocuteurs



Pour travailler avec une nouvelle énergie sur les sujets importants pour la profession

- Les échanges avec les interlocuteurs extérieurs: CRAMIF, AFNOR, ASTEE, autres fédérations etc...
- Echanges en interne et sujets transverses: Les commissions fédérales et les syndicats de la fédération



FOCUS sur l'activité de la CPNE et de la CPPNI: réactivité au contexte économique et social

Un contexte inflationniste qui densifie les sujets de négociations.



RAPPORT FINANCIER

- Gestion rigoureuse des comptes et légère baisse des cotisations en décembre 2021 par rapport à décembre 2020
- 2 résolutions d'AG pour désigner un nouveau CAC

